



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU ADMINISTRATIF 2022

Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet du Grand Dax à la page Gourbera.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées entre le 01 janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le trésorier.

Le compte administratif a été approuvé le 30 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Éléments de contexte du budget

Le budget Primitif 2022 de la commune de Gourbera a été approuvé le 07 avril 2022. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer les projets d'avenir.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux locations de logements, aux ventes pins.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 510608.01 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent 34 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 273128.54 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement en 2022 ont connu une augmentation due à une vente de bois en coupe rase bénéficiant d'un prix du marché élevé.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	58903.16	Excédent brut reporté	143261.86
Dépenses de personnel	61022.63	Recettes des services	81415.51
Atténuations de produits	69438.78		
Autres dépenses de gestion courante	53341.28	Impôts et taxes	168729.91
Dépenses financières	1348.58	Dotations et participations	46824.19
Dépenses exceptionnelles	33.33	Autres recettes de gestion courante	46340.84
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	5513.37
Dépenses imprévues		Recettes financières	4.31
Total dépenses réelles	244087.76	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	29040.78	Total recettes réelles	349175.55
Virement à la section d'investissement	154952.58	Produits (écritures d'ordre entre sections)	18170.50
Total général	273128.54	Total général	510608.01

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,98%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 63,78%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 124392€.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 46824.19€ soit une stagnation par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (DETR, FEC).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	19068.68	Virement de la section de fonctionnement	154952.58
Remboursement d'emprunts	5060.86	FCTVA	2163.47
Travaux de bâtiments logements communaux	2860.79	Mise en réserves	21929.47
Travaux éclairage public	9391.38	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	1785802	Taxe aménagement	8822.29
Autres dépenses		Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	18170.50	Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	29040.78
Total général	53341.55	Total général	61956.01

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Aménagement d'un relais de Compostelle,
- Poursuite de rénovation de l'éclairage public,
- Installation d'un poteau incendie,
- Équipement audiovisuel salle des fêtes et salle du conseil,
- Travaux d'électricité bâtiment mairie, salle des fêtes,
- Divers équipement.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 5910€
- de la Région :
- du Département : 13000 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

COMMUNE DE GOURBERA				
2022	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	273 128,54 €	510 608,01 €	72 410,23 €	61 956,01 €

c) Etat de la dette

- Dette -
Tableau synthétique

Encours de la dette	2022
	51 352,64
Total	51 352,64

Le 03 avril 2022

Le Maire, Philippe Castel

